

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Septembre

## EN ITALIE

Après les fêtes allemandes, nous allons avoir les fêtes italiennes, Guillaume II a voulu célébrer l'anniversaire de Sedan et des autres victoires remportées par les troupes prussiennes en 1870; Humbert I<sup>er</sup> et son ministre Crispi ont résolu parait-il, de célébrer, le 20 septembre prochain, l'anniversaire de l'annexion de Rome, devenue la capitale de l'Italie.

Le gouvernement qui siège au Quirinal aime à copier celui de Berlin dont il est le vassal.

Seulement, il ne semble pas, si nous en croyons les dépêches venues des divers points du territoire italien, que ce projet soit accueilli avec un grand enthousiasme par la population, malgré les efforts qui sont faits par les feuilles officieuses, dans le but de réveiller son chauvinisme.

C'est en vain que ces journaux mènent grand bruit au sujet de l'adhésion qu'un certain nombre de municipalités ont envoyée à la municipalité de Rome, pour s'associer à ces fêtes. Cette réclame n'a obtenu qu'un très médiocre succès, car c'est à peine si sur 8,000 communes, une cinquantaine seulement ont jusqu'alors décidé de se faire représenter à Rome. Beaucoup de villes importantes ont nettement refusé leur adhésion. Venise est de ce nombre; la majorité de son conseil municipal s'est déclarée contraire à ce projet. Celui de Naples avait également décidé de s'abstenir, mais grâce aux intrigues et aux pressions officielles, il est revenu sur son vote à une très faible majorité.

Ces faits prouvent combien le gouvernement du roi Humbert est devenu impopulaire. Car c'est bien la signification qu'il convient d'attribuer à ces refus. On aurait tort d'y voir autre chose et de croire qu'ils ont été inspirés par un sentiment clérical, car la majorité de la population dans ces

grandes villes professe des idées libérales et démocratiques.

Quoi qu'il en soit, ces refus sont un avertissement à l'adresse de M. Crispi et de son roi.

Il se peut que le vieux sicilien, dont l'optimisme politique n'a d'égal que son entêtement et son ambition sénile, estime que tout est pour le mieux dans la Péninsule, parce qu'il continue à jouir de la confiance aveugle de son souverain et à diriger les affaires publiques, malgré les révélations accablantes contenues dans les documents publiés par MM. Giolitti et Cavallotti.

Le peuple italien qui n'a pas les mêmes motifs que M. Crispi d'être satisfait de la situation, a d'excellentes raisons de trouver qu'elle laisse beaucoup à désirer et qu'elle devient de plus en plus mauvaise. Il y a même nombre de législateurs qui sont de cet avis. C'est ainsi que naguère le député Agnini déclarait qu'il refusait de s'associer aux fêtes destinées à célébrer l'anniversaire de l'annexion de Rome parce que, selon lui, le gouvernement pontifical valait mieux que le gouvernement du roi Humbert.

Voilà qui n'est pas flatteur pour ce dernier ni pour son ministre favori.

Or, ce que M. le député Agnini a osé dire tout haut, ses compatriotes le pensent tout bas; seule, la crainte des gendarmes et des policiers de M. Crispi les empêche de s'exprimer avec la même franchise. On objectera peut-être que M. Agnini est un des chefs du parti socialiste; mais cette constatation ne saurait en aucune manière diminuer la valeur de sa déclaration.

Il est certain que la situation du peuple italien et surtout celle de la classe laborieuse, devient de jour en jour plus difficile. Si l'insurrection ne gronde pas encore sur divers points du territoire, comme elle a fait naguère en Sicile, elle existe néanmoins à l'état latent et n'attend que le moment propice pour éclater.

Puisque nous parlons de la Sicile, il convient de signaler que des émeutes et des désordres comme ceux qui marquèrent la fin

de l'année 1894, viennent encore de se produire dans cette province. Dans plusieurs villes, on a dû avoir recours à la force armée pour rétablir l'ordre et réprimer les tentatives d'insurrection.

Comment s'étonner, d'ailleurs, du profond mécontentement qui règne parmi la population sicilienne et de la fermentation des esprits qui en est l'inévitable conséquence?

Qu'importe aux siciliens que leur compatriote Crispi ordonne des fêtes pour célébrer l'annexion de Rome, puisqu'ils n'ont rien à y gagner. Mieux vaudrait qu'il s'occupât de soulager leur misère.

Quant après la dernière insurrection qui eut lieu en 1894, on voulut rechercher les causes du mal, on fut unanime à reconnaître que c'étaient l'oppression et une effroyable misère qui pesaient sur ces populations, qui les avaient poussées à se révolter.

On parla bien, il est vrai, d'y porter remède; mais tout se borna à cela. On ne fit rien et les choses restèrent ce qu'elles étaient.

M. Crispi avait élaboré un projet de loi tendant à faciliter la division des terres et la création d'une classe de petits propriétaires; mais ce projet n'eut pas de suite. Il en est souvent ainsi lorsqu'il s'agit d'alléger les souffrances des peuples.

Aujourd'hui comme alors, la Sicile est écrasée sous le poids des impôts, des taxes municipales, de la tyrannie administrative et des fermages excessifs que les grands propriétaires imposent aux paysans. Sur ce point elle n'a rien à envier à l'Irlande.

Or ce qui se passe en Sicile se passe également dans la Péninsule.

Les fêtes officielles du 20 septembre ne parviendront pas à étouffer les cris de détresse du peuple italien.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Le budget de 1896

La commission du budget de 1896, qui reprend ses travaux lundi prochain, après deux mois de

voyant réunis, il se joindrait à eux...

Dès l'entrée du village, ils l'aperçurent en effet, sur le seuil de sa porte, lançant au ciel la fumée de sa pipe.

— Tu ne viens pas avec nous, Jean-Marie? demanda la mère, en dissimulant de son mieux un léger tremblement.

— Où allez-vous?

— A la messe.

— Je ne peux pas.

— Tu ne peux pas? répéta Fanch.

— Non, j'ai à travailler.

— Mais c'est dimanche, aujourd'hui.

— Et ta forge n'est pas allumée? ajouta un des gars qui regardait à l'intérieur de l'atelier.

— Que t'importe, répondit-il brutalement. Dimanche ou non, je n'ai pas le temps de feignenter, moi.

Il appuya fortement sur ces derniers mots.

Les gars se récriaient déjà. La vieille Meré les prévint.

— J'avais espéré que tu nous accompagnerais à l'office. Peut-être seras-tu libre, dimanche prochain. Au revoir, Jean-Marie.

Elle entraîna ses enfants.

Huit jours après, la vieille Meré voulut encore entendre la messe à Penmarch, mais quand elle passa à Kervillion, la Cam ne se montra pas.

La pauvre mère s'était trompée dans ses espérances; Dieu lui-même ne pouvait lui rendre son fils.

Dés lors elle reconnut qu'il était à tout jamais perdu pour elle.

Sans laisser échapper un reproche, sans proférer une plainte, elle accepta, en fervente chrétienne,

vacances, n'a statué jusqu'ici que sur une partie du budget des dépenses.

Il lui reste à examiner les budgets des ministères de la guerre et de la marine qui donneront lieu à une longue discussion, des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, des colonies. Après quoi viendra le budget des recettes, à l'occasion duquel il y aura lieu de se prononcer sur les importantes réformes fiscales dont la Chambre est saisie.

### La présidence du Sénat

La Liberté croit savoir que c'est M. Loubet qui réunit, pour le moment, la majorité des suffrages pour recueillir la succession de M. Challemel-Lacour.

### M. Mirman

M. Mirman, député, qui est incorporé au 29<sup>e</sup> chasseurs à pied, à Vincennes, sera libéré en même temps que les hommes de la classe 1891, c'est-à-dire le 24 septembre.

### Un démenti

L'agence Havas, communique la note suivante :

Plusieurs journaux ont annoncé que deux officiers italiens seraient envoyés en France pour y étudier l'organisation et l'outillage de nos parcs aérostatiques militaires. Un journal du matin ajoute même qu'une entente à ce sujet semblerait avoir été établie avec le ministre de la guerre d'Italie.

Eu l'absence du général Zur Linden, qui, comme on le sait, est actuellement aux manœuvres, on déclare ignorer au ministère de la guerre si une démarche de cet ordre a été faite auprès de lui.

D'autre part, il résulte de tous les précédents que l'entrée de nos parcs aérostatiques militaires a toujours été formellement interdite non seulement aux étrangers, mais même à toute personne ne faisant pas partie du personnel spécial de ces parcs.

## Les grandes manœuvres de l'Est

### La dernière bataille

Mirecourt, 17 septembre.

Les grandes manœuvres viennent de prendre fin. Ce n'est que vers 7 heures que les colonnes du général Saussier, quittant leurs cantonnements, ont entamé l'action et marché dans les mêmes conditions qu'hier, cherchant à envelopper l'ennemi.

A 8 h. 25, le 7<sup>e</sup> corps était à Villers, ayant

ce surcroît de douleur.

Et, quand le dimanche, après l'office d'in, elle s'attardait, agenouillée sur la dalle, c'était encore pour le fils ingrat qu'elle priait...

L'hiver tirait à sa fin.

La campagne avait été fructueuse pour les Gueguen; les gains réalisés par les Saints-Anges comblaient au delà l'emprunt fait au budget pour satisfaire aux réclamations de Jean-Marie.

Heureux de voir leurs laborieux efforts récompensés, les gars se serraient plus étroitement autour de la vieille Meré, l'environnant de soins et d'affections, pour lui faire oublier qu'un d'eux manquait à ses côtés.

Elle sentait diminuer ses argoises. La saison des tempêtes s'achevait; l'été s'annonçait par une mer plus calme et des vents plus cléments; l'été avec ses beaux ciels clairs sans ces nuages sombres et terribles — précurseurs de la tempête — qui font trembler les mères et les épouses de marins!

Une tranquillité douce emplissait la maison.

.... Il n'en était pas de même à Kervillion, dans celle du forgeron Jean-Marie.

En prenant possession de l'atelier du Roz, son premier soin avait été de remplacer l'enseigne où s'élevait le nom de Pierre Mauduit, par une autre de dimensions plus exagérées encore avec le sien en lettres non moins gigantesques.

Selon lui, c'était la réponse qu'il jugeait sans réplique pour clore la bouche à ceux qui répétaient dans le pays que « le Cam n'était qu'un ivrogne, trop heureux de profiter du travail de ses frères. »

Ceux-ci aussi ne manqueraient de la lire son enseigne, et sa petitesse de sentiment lui faisait croire

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 13

## LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

VI

Tandis qu'ils allaient sur la jetée vendre leur pêche aux mareyeurs, elle retenait Dréo, heureuse à l'idée que tout un jour il resterait près d'elle.

L'enfant s'asseyait à ses côtés, comme avant, lorsqu'il revenait de l'école, pour lui faire la lecture qu'elle interrompait sans cesse par ses carresses.

En rentrant, les gars qui les surprenaient, les taquinaient doucement :

— Tu n'as pas honte, un vieux loup de mer comme toi, de te laisser caliner comme une fille! disaient-ils en riant.

Mais la vieille Meré, sans tenir compte de leurs innocentes plaisanteries, redoublait de tendresse en songeant que le lendemain la chance ne serait peut-être pas la même, et qu'il lui faudrait attendre longtemps, triste et solitaire, son petit Dréo absent.

Le dimanche, par exemple, la barque ne quittait pas son corps mort.

De tout temps, le vieux Gueguen avait observé

le jour consacré au Seigneur, et ses fils respectaient sa pieuse coutume.

Aussi, avec quelle impatience elle l'attendait ce jour doublement béni pour elle, la pauvre mère! C'était sa rente de bonheur.

Lévé dès l'aube, elle prenait plaisir à revêtir Dréo de ses plus beaux habits, toute fière de le voir bien propre dans sa belle veste ouverte sur un gilet brodé de soie couleur d'or. Elle parait sa cravate flottante de grosses épingles d'argent achetées dans les pardons.

Les fils venaient alors, correctement attifés; et la famille prenait le chemin de l'église pour assister à la messe.

Lorsqu'ils arrivaient, la foule des jeunes gens rassemblée sous la porche, s'écartait respectueusement devant cette mère, grave et digne dans ses habits de veuve, entourée de ses enfants dont elle avait su faire des hommes, honnêtes et chrétiens.

Son cœur s'épanouissait alors, et son bonheur fut été complet, sans l'absence de Jean-Marie qui jetait un voile de tristesse sur toute sa joie.

Hélas! comme il oubliait sa mère, Jean-Marie oubliait Dieu!

Elle usait d'un stratagème pour le ramener. Un dimanche la veuve manifesta devant ses fils le désir de se rendre au bourg de Penmarch pour entendre la messe; elle se sentait forte, le temps était magnifique, elle marcherait, le trajet ne l'effrayait pas.

Ses fils n'eurent garde de contrarier ce désir. En réalité, une autre raison la faisait agir.

La route qui mène du Guilvinec au bourg de Penmarch traverse Kervillion en passant devant la maison de Jean-Marie; elle espérait qu'en les

à sa droite le 8°. Le 6° était près de Domvalier et Mirecourt et le 6° (bis) près du bois des Rappes.

Le mouvement a pris, à partir de ce moment, une assez vive allure et les divers corps, après une lutte d'artillerie fort longue, ont abordé l'ennemi qui occupait d'abord le plateau d'Ambacourt, puis les positions de Bettoncourt, de Savigny et de Bugney.

Les divisions de cavalerie ont opéré sur les ailes et celles de la deuxième armée a fait une randonnée intéressante sur la gauche du général Giovannelli, dans la vallée du Colon.

A midi et demi, l'ennemi est en pleine retraite. Les armées du général Saussier l'ont coupé de la ligne de la Moselle.

La manœuvre est alors terminée et les troupes regagnent, après un repos, les cantonnements resserrés qu'elles occuperont jusqu'après la revue.

**Le Président de la République à Mirecourt**  
Paris, 18 septembre.

C'est demain matin à 11 h. 10 que le président de la République doit quitter Fontainebleau pour se rendre à Mirecourt. Le train présidentiel sera formé à Paris, il quittera la gare de Lyon à 8 h. 40 du matin. Les représentants de la presse seront admis dans ce train au départ de Paris.

**Invitation caractéristique**

Le prince Lobanoff, ministre des affaires étrangères de Russie, se trouvant en ce moment à Contrexville, le Président de la République lui a adressé une invitation pour assister, dans la tribune officielle, à la revue qui doit avoir lieu le 19 à Mirecourt. Le prince Lobanoff a accepté l'invitation.

M. Hanotaux qui est parti mercredi avec le président du conseil, s'arrêtera à Contrexville, et se rendra à la revue avec le prince Lobanoff.

**Le toast du général Dragomiroff**

Mirecourt, 18 septembre.

Les officiers de l'état-major général ont offert hier soir, à Mirecourt, un dîner au général Dragomiroff.

Au champagne, le général de Boisdeffre a porté le toast suivant :

« Mon général, je tiens à vous remercier, au nom de ces messieurs et au mien, d'avoir bien voulu vous asseoir à notre table. Nous sommes très fiers de voir au milieu de nous, dans une réunion de famille, celui dont les doctrines militaires nous ont si profondément pénétrés.

» On a porté ailleurs bien des toasts à tous vos titres. Ici, comme officiers d'état-major, nous voulons porter spécialement la santé de celui qui a formé en Russie tant et de si brillantes générations d'officiers d'état-major.

» Je bois au général Dragomiroff et à l'état-major russe. »

Le général Dragomiroff s'est alors levé et avec une facilité d'élocution remarquable, il a gardé longtemps la parole.

Il a tout d'abord voulu porter la santé du général de Boisdeffre, le chef respecté et aimé du grand état-major français dont il s'honore d'être depuis longtemps l'ami. Il a rappelé qu'il appartenait lui-même à l'état-major russe depuis de bien longues années, et, s'autorisant de l'ancienneté de ses services et de sa vieille expérience, il a tracé de main de maître et en termes d'une

haute portée philosophique le portrait moral de l'officier d'état-major.

S'appuyant incidemment sur les meilleurs auteurs français, il a peint dans une langue pittoresque l'officier d'état-major, serviteur modeste, dévoué, désintéressé et appelé à donner entre tous et à tous l'exemple de l'oubli de soi-même.

Une seconde fois, le général Dragomiroff a levé son verre à l'union des armes et à la camaraderie de combat, dont il s'est fait depuis longtemps l'apôtre.

Enfin, se levant une troisième fois, avec un sentiment d'émotion particulièrement profonde, le général Dragomiroff a porté la santé du troupier, « de ce troupier français qui, parfois, l'a touché jusqu'aux larmes. »

Les officiers qui ont reçu hier le général Dragomiroff à leur table ont gardé une grande impression de cette soirée.

Le comte de Nostitz, capitaine au régiment des chevaliers-gardes, assistait au dîner. Le général de Boisdeffre a terminé la soirée en buvant à la santé de ce régiment dont la fête patronale coïncidait précisément avec la réunion du grand état-major français à Mirecourt.

**L'Expédition de Madagascar**

**Les crédits**

On a parlé dernièrement de l'épuisement prochain des 65 millions alloués par le Parlement pour l'expédition de Madagascar, et de la nécessité où se trouverait la Chambre de voter des crédits supplémentaires. Il est évident qu'au point où nous en sommes, et la campagne touchant à sa fin, on ne marchandera pas aux vaillantes troupes du corps expéditionnaire les derniers subsides nécessaires à leur succès final ; le pays s'imposera ce nouveau sacrifice, quitte à demander ultérieurement des détails précis sur l'emploi des 65 millions égrenés de Majunga à Andriba.

A combien pourront s'élever ces crédits supplémentaires ? C'est ce qui est actuellement difficile d'indiquer. On a parlé de 4 millions demandés par la marine et d'une trentaine demandés par la guerre, mais ces chiffres ne sont qu'une approximation nullement rigoureuse.

Dans le tableau de la répartition des crédits votés par la Chambre, en novembre 1894, nous relevons les attributions suivantes dont l'insuffisance est devenue aujourd'hui trop évidente

On avait prévu pour le service de santé, 2,500,000 francs ; pour le génie, 2,500,000 fr. ; pour le transport par terre et rivières, 3 millions ; pour les subsistances, 6,050,000 francs ; et seulement une somme totale de 3,350,000 francs avait été réservée sous la rubrique : dépenses diverses et imprévues.

L'histoire des difficultés éprouvées par le corps expéditionnaire dans sa marche en avant, pendant ces derniers mois, suffit à faire comprendre que ces crédits spéciaux, cités parmi plusieurs autres, ont dû être bientôt dépassés, et que le service de santé, par exemple, a eu besoin d'une somme de beaucoup supérieure aux 2 millions et demi qui lui avaient été concédés.

Les prodiges accomplis par le génie n'ont pas dû seulement nous coûter un grand nombre de malades, mais aussi un chiffre de millions supérieur à 2,500,000 francs.

Et nous ne nous occupons ici que des sommes concernant le département de la guerre, qui était

le plus chargé, 43 millions ; celui de la marine n'en comportait que 21.

Il convient d'ajouter que le vote prochain n'aura pas seulement à compléter le paiement des opérations en cours, mais à prévoir les frais d'occupation de Madagascar après la prise de Tananarive.

Il portera, dit-on, sur une somme inférieure à 50 millions, dont la répartition est actuellement à l'étude. Le conseil des ministres, qui s'en est occupé dans ses dernières séances, est en correspondance suivie à ce sujet avec le général Duchesne.

**Le service d'arrière-garde**

Le général Duchesne vient de réorganiser complètement le service de l'arrière-garde, chargé de l'occupation de la route parcourue et du ravitaillement de la colonne légère. Celle-ci ayant quitté Andriba depuis plusieurs jours déjà, il était nécessaire d'assurer les communications d'une façon parfaite et constante entre elle et Majunga.

La zone de l'arrière a donc été divisée, pour plus grande simplification, par le général Duchesne, en deux secteurs, dénommés secteurs Nord et Sud.

Le secteur Nord, de Majunga à Marololo, a été maintenu sous le commandement du colonel Bailloud. Le secteur Sud dont le commandement est attribué au colonel Palle, comprend le territoire qui s'étend entre Marololo et la colonne principale.

Le colonel Bailloud stationne à Majunga ou à Marovoay ; le colonel Palle, à Suberbierville. Tous se tiennent constamment à la disposition du général Duchesne, prêts à exécuter ses ordres au premier appel.

Le colonel Palle est particulièrement chargé de continuer à diriger les mouvements de convois de voitures à partir d'Ambato, point où le Betsiboka cesse d'être navigable. Il se tient ainsi en communication constante avec le colonel Bailloud.

Pour assurer par la plus complète unité de direction le ravitaillement de l'avant, le général Duchesne a fixé lui-même les dates de départ des convois, prévu leurs étapes et décidé que l'on n'emploierait que deux voitures au maximum par échelon pour les transports privés et le courrier journalier.

Cette réorganisation a eu pour conséquence un mouvement parmi les officiers supérieurs.

Le colonel Palle qui commandait l'artillerie du corps expéditionnaire a été suppléé dans ces fonctions par le colonel Laval, commandant les batteries.

Les lieutenants-colonels Geil, du régiment colonial, et Barré du 200<sup>e</sup>, ont été désignés pour aider dans leur nouvelle mission les chefs de secteurs Nord et Sud.

**Les convois de malades**

Le steamer *Notre-Dame-du-Salut*, qui a déjà fait des voyages de Madagascar, et sur lequel le général Duchesne a débarqué à Majunga le 5 mai, vient d'être affrété par l'Etat pour aller prendre à Majunga 700 malades ou convalescents à rapatrier en France.

**Les rapatriés**

Alger, 17 septembre.

Cette après-midi, le « Concordia » venant de Majunga est entré dans le port ayant à bord cinq cent huit passagers, dont cent vingt-quatre ont

re qu'elle exciterait leurs regrets !

— Mon excellent frère Fanch, pensait-il avec un sourire mauvais, verra que je ne suis pas un propre à rien... Moi aussi je suis patron... et mon seul maître maintenant.

Malheureusement, il oubliait que l'enseigne ne suffit pas à la boutique, mais qu'il faut encore des clients pour l'achalandier, des prévenances, de l'activité et des soins pour le retenir.

La pratique ne manquait pas, grâce à l'excellente situation de la forge, et les nombreuses carioles qui sillonnaient en tous sens la route de Guilvinec, s'arrêtaient souvent devant la maison du Cam, qui pour un cheval défermé, qui pour un essieu brisé ou quelque autre accident de voiture.

Tout autre que le succès : un improvisé de Pierre Mauduit aurait trouvé là une source naturelle de premiers profits.

Mais, en s'établissant charbon, en devenant son maître, comme il se plaisait à le répéter, le Cam n'abandonna pas ses habitudes du passé et, comme son prédécesseur, il désertait la forge pour le cabaret.

Les charretiers et les voyageurs trouvaient généralement l'atelier fermé, et, après avoir attendu en vain le charbon attablé dans un débit voisin, repartaient en maugréant.

Bientôt ses absences devinrent légendaires.

C'était un hasard heureux de le rencontrer devant son enclume ; le moindre arrêt chez lui se traduisait par une perte de temps considérable, le plus souvent sans résultat.

Bref, les conducteurs que leurs besoins ramenaient couramment dans le pays, se lassèrent, et ne prirent même plus la peine de faire halte chez le

forgeron de Kervillon. Ils jetaient un coup d'œil ironique à la belle enseigne et flânaient plus loin.

Sans les étrangers et les accidents, assez sérieux pour nécessiter un arrêt forcé, la forge du boiteux eut chômé tout à fait.

A ce compte-là, on peut aisément calculer, quel bénéfice dérisoire le Cam tirait de son établissement.

Souvent la journée entière se passait sans qu'il allumât le moindre charbon, et quand, le samedi, il comptait ce qu'il avait gagné dans la semaine, à peine trouvait-il de quoi payer sa boisson du dimanche.

Du mauvais état de ses affaires, il ne prit d'abord nul souci, puisant, pour manger, et surtout pour boire, dans la somme touchée en dernier lieu chez la vieille Meré.

Mais bientôt il dut en rabatre — l'argent s'épuisait.

Dans les rares instants où la boisson lui laissait l'esprit libre, il pensait à l'étrange marché conclu avec Pierre Mauduit.

Alors, en regardant les derniers écus semés au fond de son tiroir, il s'écriait alors avec rage. — Mauduit Ruz, il ma volé, c'est clair.

Mais loin de se reprendre au travail, qui l'eût sauvé, il recommençait à boire.

Bientôt il ne quitta plus le cabaret.

Le matin, les volets de la forge ne s'ouvrirent plus que très tard :

Le Cam, rentré ivre dans la nuit, couvait sous

la dernière pièce d'argent prit, comme les autres, le chemin du cabaret, et quand le printemps arriva, l'ainé des Gueguen, sans un sou

vaillant, endetté chez tous les débiteurs de Kervillon, implorait à crédit, tantôt un morceau de pain, le plus souvent un verre d'eau-de-vie.

Poursuivi et saisi, il était perdu ; un événement imprévu le sauva.

**VIII**

Dans ce même village de Kervillon, presque en face la maison de Jean-Marie, se trouvait une habitation, bâtie sur les plans des *cotages* anglais, que les habitants du pays avaient décerné du titre pompeux de Maner-Navez, la traduction bretonne de « nouveau manoir ».

L'histoire du Maner-Navez mérite une mention spéciale.

Bien avant l'époque où nous plaçons ce récit, sur l'emplacement occupé par cette moderne construction, s'élevait un énorme bâtiment sombre, affectant des allures de château fort, avec tours crénelées, chemins de ronde et pont-lévis.

C'était alors Maner-Diaounet — le Manoir du Diable, sur lequel circulaient maintes légendes plus terribles les unes que les autres. On racontait que le fameux La Fentenelle l'avait habité, au temps de ses sanguinaires expéditions, et qu'une des caves était encore pleine de ossements de malheureux prisonniers murés là par son ordre.

Sans nous arrêter à rechercher le plus ou moins de créances qu'on peut accorder aux on-dit, répétés de père en fils, disons tout de suite que l'ancien château, passant de mains en mains, en traversant les siècles, était devenu la propriété de riches propriétaires fonciers étrangers au pays, et qui ne l'habitaient pas.

Muni de leurs autorisation, un érudit chercheur

été débarqués ; sur ce nombre trente-quatre malades ont été dirigés sur l'hôpital du Dey.

Le *Concordia* va reprendre la mer à destination de Marseille.

**La conférence du mètre**

Les travaux de « la conférence du mètre » sont terminés.

Une proposition importante a été adoptée par l'assemblée avant de se séparer.

Il a été décidé, en effet, de commencer en 1899 les comparaisons périodiques des étalons généraux avec les prototypes internationaux. Cette opération commencera par la vérification des équations et de l'état de tous les kilogrammes prototypes nationaux ainsi que des thermomètres étalons qui ont accompagné les mètres prototypes nationaux.

On vérifiera d'abord les kilogrammes et les thermomètres ; quant à l'examen des mètres, dont la variation est peu probable, ils seront examinés en dernier lieu.

Le comité international fixera lui-même, dans quelques années, le détail des opérations.

**La question arménienne**

Saint-Petersbourg, 18 septembre.

On vient de recevoir la réponse de la Porte donnant pleine satisfaction aux demandes des puissances, concernant le règlement de la question arménienne.

**Une bombe à Saint-Denis**

La tannerie dirigée par M. Ploquet, et située rue de Paris à Saint-Denis, a été hier, tout du moins semble le faire supposer, l'objet d'un attentat anarchiste.

Un jeune garçon d'environ quatorze ans, Gaëtan Turban, informa le concierge de l'immeuble qu'il croyait avoir aperçu un objet de forme suspecte déposé sur l'une des fenêtres de l'établissement.

En effet, à l'endroit indiqué, se trouvait le récipiendaire d'une lampe à essence, dont le système paraissait avoir été retiré et dont l'orifice était hermétiquement fermé par un couvercle de plomb soigneusement soudé ; de l'un des côtés de l'appareil ainsi composé s'échappait une mèche presque entièrement consumée.

L'engin, si toutefois il en est un, et si l'on ne se trouve pas en présence d'une simple plaisanterie de mauvais goût, était déposé sur une fenêtre éclairant un escalier qui conduit aux appartements particuliers de M. Ploquet et tout près même du cabinet de travail occupé par le propriétaire de l'usine.

Ce fait semblerait indiquer que c'est bien au directeur de la tannerie qu'en voulait l'auteur de l'attentat et que ce dernier connaissait parfaitement la maison, d'autant plus qu'au dessous de la fenêtre où était placée l'engin est situé le compteur à gaz, ce qui, en cas de déflagration de l'appareil, aurait pu compliquer l'explosion.

Dès qu'il eut connaissance de cette trouvaille suspecte, M. Cœuille, commissaire de police, se rendit sur les lieux et ouvrit une enquête ; en même temps, il avisait la Préfecture de police, qui faisait immédiatement transporter l'engin au Laboratoire municipal, où il sera examiné aujourd'hui par M. Girard.

**ALLEMAGNE**

Les bruits de la retraite du chancelier de Hohenlohe prennent de la consistance, les journaux réactionnaires, employant un euphémisme, disent

des environs, qui sut depuis amasser une collection d'une incontestable valeur, s'appropriait à fouiller les terrains et les bâtisses, quand une nouvelle cession vint malheureusement déjouer ses intéressants projets.

Le manoir Diaounet était vendu et le nouvel acquéreur, inconnu dans la contrée, jetait bas l'ancienne demeure seigneuriale.

En quelques mois, tours, machicoulis, poternes, tombèrent pour faire place à la coquette maison qu'on voit encore sur la route de Guilvinec à Penmarch.

L'ancien château disparu, les habitants baptisèrent la construction qui le remplaçait le Maner-Navez ou Nouveau-Manoir.

Mais si ce surnom n'avait plus l'effrayante signification du premier, la façon de vivre étrange de son nouveau locataire, entoura bientôt le Maner-Navez d'une atmosphère mystérieuse.

Quel était le nouveau venu ? On l'ignorait, car il négligea de faire connaître son nom. On savait seulement qu'il était Anglais. Quand on parlait de lui, les uns disaient : l'Anglais, d'autres l'Etranger. D'aspect sombre et triste, ne sortant que rarement, il ne parlait jamais à personne, ne fréquentait âme qui vécut.

Il vivait seul dans sa maison où nul ne pénétrait. Les fournisseurs déposaient les provisions entre mains d'un vieux domestique, muet comme son maître, qui logeait dans un pavillon donnant sur la route, séparé du principal corps de bâtiment par une pelouse.

(A suivre).

que le chancelier se retirerait, non pas parce qu'il est l'adversaire des lois d'exception, mais parce que, en raison de son grand âge, il ne pourrait pas défendre énergiquement les mesures qu'il combat devant le Reichstag.

**A Cuba**

Madrid, 17 septembre.

Une dépêche de la Havane à l'*Imparcial*, annonce qu'un combat a eu lieu entre une colonne de 25 soldats, commandée par un lieutenant, et une bande d'insurgés composée de 600 hommes. Les insurgés ont attaqué la troupe espagnole pendant qu'elle allait relever la garnison de Guadalupe, mais après un combat héroïque ils ont dû se replier, laissant quatorze cadavres et un nombre considérable de blessés.

Les Espagnols ont eu cinq morts et trois blessés (sic).

Le chef des rebelles Cantero a été tué pendant ce combat. Cantero, qui s'était déjà trouvé à la tête des rebelles pendant l'insurrection de 1873-1878, jouissait d'un grand prestige parmi les militaires.

Une autre bande d'insurgés qui avait attaqué le poste d'Altamira, a été battue.

Les détails manquent.

**TIRAGES FINANCIERS**

Ville de Paris. — 1865

Lundi matin, à dix heures, a eu lieu, au Palais de l'Industrie, le 121<sup>e</sup> tirage trimestriel des obligations de l'Emprunt municipal de la Ville de Paris 1865.

Le numéro 368,988 est remboursé à 150,000 francs.

Le numéro 181,395 est remboursé à 50,000 francs.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun à raison de 10,000 francs, à savoir :

408,549, 151,193, 160,135, 45,392.

Sont remboursés à 5,000 francs chacun des numéros qui suivent :

127,601, 18,684, 76,558, 458,366, 421,107.

Les dix numéros suivants sont remboursés chacun à 2,000 francs :

516,996, 529,124, 51,835, 69,504, 219,516, 77,974, 212,292, 252,490, 432,735, 292,006.

**Tirage des obligations de la Compagnie du canal de Suez**

Du lundi 16 septembre 1895

Le numéro 29,993 gagne 150,000 francs.

Les numéros 29,032, 328,357 gagnent 25,000 francs.

Les numéros 167,426, 132,900 gagnent 5,000 francs.

20 numéros gagnent 2,000 francs.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Perception**

M. Jean, percepteur à Latronnière, est appelé à la perception de Liernais (Côte-d'Or), 3<sup>e</sup> classe.

**Au 7<sup>e</sup> d'infanterie**

M. Hébrard, élève sortant de l'école spéciale militaire, est nommé sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Rentrée du 7<sup>e</sup> de ligne**

Le 7<sup>e</sup> de ligne qui vient d'exécuter, de concert avec le 9<sup>e</sup>, des manœuvres de brigade, rentrera demain à Cahors, vers 2 heures de l'après-midi.

Le renvoi des réservistes aura lieu le 22 septembre au matin, celui de la classe le 24.

**Un cas de choléra**

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Depuis longtemps, nous nous faisons l'écho des nombreuses doléances des habitants du quartier des Hortes, qui se plaignent avec raison des émanations de la porcherie de l'hôpital et des déjections de toutes sortes que cette dernière déverse journellement dans ce quartier.

La municipalité a toujours fait la sourde oreille.

Espérons qu'à l'avenir il n'en sera plus ainsi et qu'elle tiendra compte de nos revendications, car la vie de nos concitoyens est aujourd'hui en danger. Un cas de choléra-nostris vient de frapper le sieur Besse, voisin de l'hospice.

Disons tout d'abord que, grâce aux prompts secours qui lui ont été prodigués par les docteurs Caviole et Gélis, ses jours ne sont pas en danger. Mais si, par hasard, ce cas qui est isolé venait à se généraliser et si une épidémie de choléra éclatait à Cahors, nous connaîtrions alors l'origine de cette épidémie et les responsabilités qui incomberaient à nos édiles.

Nous espérons bien que la mesure hygiénique que nous sollicitons de la municipalité s'étendra d'urgence à toute la ville.

**Bal de la jeunesse**

Les jeunes gens de la ville se sont réunis samedi soir à 8 h. 1/2, dans une des salles de la

mairie, en vue de l'organisation d'un bal de la jeunesse au profit des pauvres de la ville.

Soixante jeunes gens s'étaient rendus à cette réunion, au cours de laquelle une commission définitive a été nommée, avec mission d'arrêter les bases et les conditions de cette fête.

Ont été élus : M. Aladel, fils, boulanger, président ; M. Arsène Delcros, peintre, vice-président ; M. Martin, clerc de notaire, trésorier, et M. Bonnet, étudiant, secrétaire.

Onze commissaires ont été également élus.

**Fête de la rue Brives**

Les jeunes gens du quartier de la rue Brives organisent pour le dimanche 22 septembre courant, des réjouissances de toutes sortes, suivies d'un grand bal champêtre.

Le programme de la fête est des mieux choisis, aussi on nous assure que les organisateurs s'efforceront, comme les années précédentes, de procurer à la population cadurcienne l'occasion de se distraire un moment.

Le dimanche, le bal de jour commencera à 3 heures du soir, et l'ouverture du Bal de nuit aura lieu à 9 heures.

Le lundi à 2 heures du soir, continuation de la fête par des jeux divers. Le soir à 9 heures grand bal de nuit.

Brillantes illuminations durant ces deux jours de fête.

**La récolte des céréales en 1895**

Il résulte de la statistique annuelle publiée par le ministère de l'agriculture, que le département du Lot a produit en 1895 :

880,000 hectolitres ou 710,000 quintaux métriques de blé sur 80,300 hectares ; 20,000 hectolitres ou 14,000 quintaux métriques de méteil sur 1,812 hectares ; 250,000 hectolitres ou 175,000 quintaux métriques de seigle sur 19,200 hectares.

**Le prix du blé**

M. Plichon, député du Nord, vient d'écrire au ministre de l'agriculture pour l'informer qu'à la rentrée des Chambres, il a l'intention de lui poser une question au sujet des mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre fin aux fraudes commises dans le fonctionnement de l'« admission temporaire ». M. Plichon explique au ministre que ces fraudes sont une des causes de l'abaissement du prix du blé.

**L'uniforme des facteurs**

L'administration des postes fait en ce moment l'essai d'un nouvel uniforme pour les facteurs. On paraît décidé à abandonner la tunique légendaire qui, toujours ouverte, était d'un aspect désagréable, pour la remplacer par un dolman bleu foncé à liserés rouges, qui donne plus d'aise à l'employé et qui est beaucoup plus gracieux. Les essais ont été fort bien accueillis par le personnel, qui sera muni de la nouvelle tenue, à Paris, au premier janvier, pour ses étrennes.

**Les communes et les téléphones**

Les communes qui solliciteront dans l'avenir un bureau téléphonique devront :

1<sup>o</sup> Faire l'avance des frais de premier établissement de la ligne et des appareils, remboursable au moyen du produit d'une surtaxe, si elle est demandée, dont seraient frappés les télégrammes transmis ou reçus, cette surtaxe ne pouvant dépasser 25 centimes ;

2<sup>o</sup> Prendre l'engagement de pourvoir aux frais de la remise des télégrammes téléphoniques à l'arrivée ;

3<sup>o</sup> Mettre à la disposition de l'administration un local convenable et présenter un candidat capable d'assurer la gestion du service aux frais de la municipalité.

**Les correspondances en franchise**

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, vient de faire rendre un décret aux termes duquel la correspondance officielle est admise à circuler en franchise.

1<sup>o</sup> Entre les préfets et les comptables des Fabriques des conseils presbytéraux et des communautés israélites d'une part, et les présidents des bureaux de marguilliers des conseils presbytéraux et des communautés ou consistoires israélites d'autre part.

2<sup>o</sup> Entre les percepteurs faisant fonctions de comptables des établissements ecclésiastiques et les présidents des bureaux de marguilliers des conseils presbytéraux et des consistoires ou communautés israélites.

**Guerre et instruction publique**

Une entente est à la veille de se faire entre les administrations de la guerre et de l'instruction publique pour que les examens d'admission aux écoles du gouvernement soient terminés avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les jeunes gens atteignant la limite d'âge et ayant échoué aux écoles, devront pouvoir arriver au régiment en même temps que l'ensemble du contingent.

Les écoles d'agriculture, du commerce et de l'industrie reçoivent un certain nombre de jeunes

gens de 20 ans ; leur carrière devra être fixée dans les mêmes conditions que celles des élèves se destinant à l'école polytechnique et à Saint-Cyr.

Pour avancer de six semaines l'appel des recrues, on remettra peut-être en discussion la date des vacances pour les lycées et collèges que certains universitaires voudraient fixer au 14 juillet, au lieu du 1<sup>er</sup> août.

**Les inscriptions des étudiants**

On sait qu'un récent décret a fixé à 90 fr. par an le droit à percevoir des étudiants qui désirent assister, à titre facultatif, aux travaux pratiques du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique explique comment ce droit doit être perçu :

Deux catégories d'étudiants, est-il dit dans la circulaire, sont visées dans ce décret :

1<sup>o</sup> Les aspirants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles qui, munis des quatre inscriptions réglementaires, ont été ajournés à l'examen et veulent suivre à nouveau les travaux pratiques, en vue de réparer leur échec ;

2<sup>o</sup> Les étudiants français ou étrangers qui, n'aspirant pas à ce certificat, demandent à être admis aux exercices pratiques sans prendre régulièrement d'inscriptions. Aucune obligation n'étant imposée à ces étudiants, la participation aux travaux pratiques ne pourra être autorisée par le doyen de la Faculté des sciences ou le directeur de l'école préparatoire que dans la limite des places disponibles et sur une demande écrite faite sur timbre et contenant l'engagement d'acquitter le droit fixe de 90 fr., en deux termes égaux, au commencement de chaque semestre.

En ce qui concerne spécialement les élèves de la seconde catégorie, vous voudrez bien appeler l'attention de MM. les secrétaires sur ce fait ; que la perception de cette somme de 90 fr. est absolument indépendante des rétributions obligatoires inhérentes à la prise des inscriptions réglementaires et que, par suite, elle ne pourra dispenser du versement intégral de ces derniers droits les anciens élèves bénévoles devenus étudiants réguliers.

**Caisse des dépôts et consignations**

On sait que la caisse des dépôts et consignations, selon l'article 43 de la loi des finances, a droit de disposer, au bout de trente ans, des sommes qui lui ont été confiées, si durant ces trente ans, le compte auquel ces sommes ont été portées n'a donné lieu à aucune opération de versement ou de remboursement.

En vertu de cette disposition, la Caisse des dépôts et consignations publie au *Journal officiel* les listes des comptes antérieurs au 21 décembre 1866, tombant sous l'application de l'article 43.

La liste concernant le département du Lot a paru à l'*Officiel* du lundi 2 septembre.

Ajoutons que toute demande de réclamation concernant les consignations doit être adressée au receveur particulier de l'arrondissement dans lequel la somme a été consignée.

**Mort des suites de brûlures**

Le sieur Brugidou, victime d'un accident dont nous avons rendu compte dernièrement, est mort mardi soir des suites de ses brûlures.

**Syndicat de la race limousine**

*Vente aux enchères d'animaux reproducteurs*

Une vente aux enchères de taureaux et de génisses aura lieu, par les soins du syndicat de la race limousine, au champ de Juillet, à Limoges, le samedi 28 septembre, à deux heures et demie, dans l'enceinte du concours spécial de la race limousine.

Il ne sera mis en vente que des animaux choisis par la commission d'achat du syndicat, parmi ceux exposés au concours.

Ils porteront à la corne la marque du syndicat de la race limousine et un écriteau apposé à leur tête pendant le concours les désignera aux acheteurs.

Seront seuls admis à prendre part aux enchères les membres du syndicat de la race limousine ou des sociétés affiliées.

**Duravel**

Dans une grande réunion tenue au lavoir public, et après une énergique et chaude allocution de leur présidente, les lavandières de notre localité ont décrété la grève.

Elles réclament une augmentation de salaire et une réduction des heures de travail.

**Souillac**

**COURSES DE VÉLOCIPÈDES DU 23 SEPTEMBRE**  
A 3 heures, Velousel obligatoire pour tous les coureurs.

1<sup>re</sup> course (départementale). — 1<sup>er</sup> prix, 10 fr., 2<sup>e</sup>, 5 fr.

2<sup>e</sup> course (régionale). — 1<sup>er</sup> prix, 25 fr., 2<sup>e</sup>, 10 fr., 3<sup>e</sup>, 5 fr.

3<sup>e</sup> course (internationale). — 1<sup>er</sup> prix, 40 fr., 2<sup>e</sup>, 20 fr., 3<sup>e</sup>, 10 fr.

4<sup>e</sup> course (consolation). — 1<sup>er</sup> prix, 10 fr., 2<sup>e</sup>, 5 fr.

5<sup>e</sup> course (honneur). — Prix unique : Objet d'art.

Les engagements seront clos le dimanche 22 septembre et devront être envoyés à M. Malvy, L.-J., à Souillac (Lot).

**La portée maxima des armes à feu**

Pendant qu'aux grandes manœuvres, en France comme de l'autre côté du Rhin, le canon tonne et la fusillade crépite, réveillant les paisibles échos des campagnes, nous avons pensé qu'il serait intéressant de rechercher quelle est la portée extrême actuelle des armes de gros calibre, les plus perfectionnées.

La portée utile des fusils adoptés par les diverses nations européennes ne dépasse guère 2,000 mètres et encore est-il presque impossible de viser, à cette distance, avec quelque précision, à cause de l'inclinaison commandée à l'arme par la position de la hausse, et aussi un peu à cause de la difficulté à épauler sous l'aisselle.

Grâce au tir indirect, un coup de canon, dont la portée est pourtant bien plus considérable, peut être dirigé avec une exactitude en quelque sorte mathématique. La portée d'un canon ordinaire, qui varie entre 5 et 8 kilomètres, peut s'élever, dans les derniers modèles, à 20 kilomètres. L'angle de tir, pour ces grandes distances, n'est pas inférieur à 45 degrés.

Le canon Armstrong de 22 tonnes, essayé récemment en Angleterre, a une portée de 21 kilomètres, et quoique le bruit de la détonation quand on le fait partir soit formidable, il est impossible de l'entendre au point d'arrivée du boulet.

Mais l'arme la plus puissante à coup sûr, est le dernier canon Krupp de 130 tonnes, en acier, qui lance un projectile de 1,170 kilos à plus de 24 kilomètres ! Il a coûté 97,500 francs, une bagatelle...

Et maintenant, à qui le tour ?

**Bibliographie**

**TOUR DU MONDE.** — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire du N<sup>o</sup> 37. (14 septembre 1895.) — 1<sup>o</sup> La Recherche des Négritos, par M. L. Lapique, avec neuf gravures d'après des dessins ou photographies. — 2<sup>o</sup> Un été au Groenland, par M. Th. V. Garde, avec quatre gravures d'après des dessins ou photographies. — 3<sup>o</sup> A travers le Monde. Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. Dix gravures d'après des dessins ou photographies. — 4<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs, 25 jours à Biarritz et à Saint-Jean-de-Luz pour 600 francs. — 5<sup>o</sup> 6<sup>o</sup> Tour du monde-Guide et Tableaux graphiques. 25 jours à Biarritz et à Saint-Jean-de-Luz. — Dépense : 600 francs. — Chaque livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1189<sup>e</sup> livraison (14 septembre 1895). — Alain le balaieir, par Mme de Nanteuil. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — Histoire d'un gentilhomme, d'un aubergiste et de quatre mousquetaires, par Augusta Latouche. — Grand'mère et petit-fils, par Albert Gim. — Une vente aux enchères par le Comte d'Ibarrat d'Etchegoyen. — Origines des villes françaises : VIII. Les Villes mixtes par Anthyme Saint-Paul. — Chaque numéro : 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**LE BON JOURNAL.** Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 septembre. Michel Thivars : Une nuit terrible. — Pierre Sales : le Corso rouge (suite) — Pierre Mael : Toujours à toi (suite). — Camille Flammarion : La fin du Monde (suite). — Martial Moulin : La Confession d'un paysan (suite). Eugène Chavette : L'Héritage d'un Pique-Assiette (suite).

**Avis aux pianistes.** — 4<sup>me</sup> année de publication. ANCIENS ET MODERNES, journal musical mensuel grand format rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province, le plus intéressant et le meilleur marché, 12 fascicules par an. Piano. — Piano et Chant. — Piano et Instrument, 240 pages de musique, 4 fr. l'an en un mandat-poste adressé à M. Rosoor-Delattre, imprimeur-éditeur, à Tourcoing (Nord). — Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1<sup>er</sup> janvier. On peut donc s'abonner pour l'année courante.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, **créatrice de la Pharmacie à prix réduit**, est la seule qui donne des médicaments de choix à **50 0/0** au-dessous du tarif de la région.

Etude de M<sup>e</sup> FIRMIN DUPUY, avoué licencié à Cahors, rue Fénelon, n° 5,  
 Successeur de M<sup>e</sup> LACOSSE

# VENTE EN CINQ LOTS

Sur publications judiciaires, à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, par devant M. Fieuzal, juge commissaire,

## D'un Corps d'Immeubles

Dépendant de SUCCESSION VACANTE et situé communes de Bagat et de Fargues

L'adjudication aura lieu le mercredi seize Octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Cahors le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré,

Et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Jean LACOSSE, ancien avoué, demeurant à Cahors, rue Fénelon, numéro 7, agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante du sieur François DELBOUYIS dit FRÉDÉRIC, décédé le treize septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, quand vivait, demeurant à BAGAT; fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement du susdit tribunal en date du vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré.

Lequel a constitué et constitué de nouveau pour son avoué près le tribunal de première instance de Cahors, M<sup>e</sup> Firmin DUPUY, licencié en droit, demeurant à Cahors, rue Fénelon, numéro 5.

Il sera procédé :

Le mercredi, seize octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze,

A l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors séant au Palais de Justice de ladite ville, par devant Monsieur Fieuzal, juge audit tribunal à ces fins commis, aux enchères publiques en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit, telle qu'elle est indiquée au jugement sus-

énoncé et qu'elle est insérée au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé au greffe dudit tribunal, où toutes personnes sont admises à en prendre communication.

### DÉSIGNATION ET LOTISSEMENT

#### Premier lot

Lieu dit « Falgaras », commune de Fargues, numéros 7 et 8, section C, sixième série; terre labourable et vigne, en un tenant, mais traversés par la route départementale, numéro 17, tenant à propriété Alis et Bley.

#### Deuxième lot

Lieu dit « Picard et Combe de Picard », commune de Bagat, numéros 88, 89, 90, 91 et 103, section A, quatrième série, vigne perdue, terre labourable, aujourd'hui en friche et bois, en un tenant confrontant à propriété Bremays, Salives et Auzac.

#### Troisième lot

Lieu dit « Les Quayrilliers », commune de Bagat, numéros 106, 107 et 108, section A, septième série, terre autrefois vigne, en partie et bois, le tout en un seul tenant.

#### Quatrième lot

Lieu dit « Les Quayrilliers », commune de Bagat, numéro 7, section A, septième série, terre et vigne, confrontant avec propriété Laborie.

#### Cinquième lot

Lieu dit « Lafontaine », commune de Bagat, grange à bœufs, sol et patus, numéros 106 et 107, section A, sixième série, confrontant avec la veuve Delbousy, Bernard et autres.

NOTA. — La mère Delbousy, mère du decujus, a, durant sa vie, l'usufruit des entiers premier et cinquième lots et de huit ares quarante-six centiares, de la terre et vigne du quatrième lot, à prendre dans toute la longueur de l'immeuble et du côté de la propriété Laborie.

### Mises à Prix

En exécution du jugement du vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot. — Le premier lot sera vendu sur la mise à prix de trois cents francs, ci. . . . . **300**

Deuxième lot. — Le deuxième lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs ci, . . . . . **100**

Troisième lot. — Le troisième lot sera vendu sur la mise à prix de cent francs, ci. . . . . **100**

Quatrième lot. — Le quatrième lot sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci . . . **50**

Cinquième lot. — Le cinquième lot sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci . . . **50**

Tous les frais, ceux d'ordre et de purge inscrite exceptés, seront payables en sus du prix d'adjudication.

NOTA. — Conformément au jugement précité, Monsieur le juge commissaire, pourra, à défaut d'enchères, baisser indéfiniment les mises à prix.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué de la partie poursuivante soussigné. Cahors, le 19 septembre 1895.

Signé : F. DUPUY

Enregistré à Cahors le septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!**  
 GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, cravasses, cassures, gercures, maladies de la peau, etc. de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

## DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D<sup>rs</sup> E. BOUCHUT et A. DESPRÉS  
 Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 4630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte  
 Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.



POUR AMÉLIORER  
 POTAGES SAUCES RAGOUTS  
 CROÛTES, etc. toutes sortes de MEYS  
 ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
 UN EXCELLENTE HÂCHIS ET ECONOMIQUE  
**PREMIER  
 VÉRITABLE  
 EXTRAIT DE VIANDE  
 LIEBIG**  
 EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG  
 EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

## La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.  
 H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
 F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.  
 A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
 G. LASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. B. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
 D. L. BAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1300 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
 Payables : 10 fr. par mois  
 ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie se vend  
 livrer d'une multitude de volumes indigènes de  
 l'omniscience. (Arsène Houssaye)

Relié : 750 fr.  
 Payables : 15 fr. par mois  
 ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé  
 aux Editeurs

H. LAMIRAUT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris